

Dépot au Greffe le :

16 MARS 2005

TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

AUDITIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : Route de Digoïn
71130 GUEUGNON

382 535 144 RCS MACON

2000 B 1441

A 430

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION
DU 18 FEVRIER 2005

L'An deux mille cinq
Le dix huit février à 18 heures
Au siège de la société AUDITIS – Route de Digoïn à 71130 GUEUGNON,

Les membres du Comité de Direction de la société se sont réunis en vue de désigner un Directeur Général supplémentaire.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Michel RAVE, Président,
- Monsieur Pierre VALETTE, Directeur Général,
- Monsieur Thierry DUMAS, Directeur Général,
- Monsieur Jean-Luc FUMOUX,
- Monsieur Sylvain CASTELLANI,
- Mademoiselle Marie SAVIN,
- Monsieur Pierre GREGOIRE,
- Monsieur Philippe DANDON.

Le Comité de Direction, réunissant la présence effective de la totalité de ses membres, peut valablement délibérer.

Monsieur Michel RAVE préside la séance en sa qualité de Président. Monsieur Pierre VALETTE assure le secrétariat.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Comité.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion porte sur :

- la nomination d'un directeur général supplémentaire ;

.....

1- NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL SUPPLEMENTAIRE

Monsieur Michel RAVE, Président, rappelle qu'il est actuellement assisté de deux Directeurs Généraux, à savoir Monsieur Pierre VALETTE et Monsieur Thierry DUMAS, pour assurer la Direction Générale de la société.



Dans le cadre du projet de cabinet en cours et du développement de la société, Monsieur Michel RAVE propose de nommer un Directeur Général supplémentaire, en la personne de Monsieur Philippe DANDON.

Après délibération, le Comité de Direction, à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, Monsieur Philippe DANDON demeurant 15, Rue des Champs Moreaux à 21121 DAIX,

Et ce, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos en 2010, sachant que la durée de son mandat ne peut excéder la durée du mandat du Président.

Si le mandat de Monsieur Michel RAVE venait à cesser, Monsieur Philippe DANDON resterait Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Monsieur Philippe DANDON disposera, comme Messieurs Pierre VALETTE et Thierry DUMAS, Directeurs Généraux déjà en fonction, des mêmes pouvoirs que le Président, tant sur le plan interne que vis à vis des tiers.

Monsieur Philippe DANDON a fait savoir par avance qu'il accepterait ces fonctions de Directeur Général de la société.

.....
.....

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par le Président et les deux Directeurs Généraux.

Extrait certifié conforme
Michel RAVE
Président
